

**VIDE GRENIERS DE LAHAGE**  
**DIMANCHE 26 MARS 2023**

Organisé par Cle'm La Vie

**Règlement :**

**Article 1 :** Cle'm La Vie est l'organisateur du vide-greniers se tenant dans le village de Lahage, le dimanche 26 mars 2023 de 9h à 18h 'accueil des exposants débute à 7 h30 et se termine à 9h00.

**Article 2 :** L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

**Article 3 :** Dès son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, il y a des parkings prévus à cet effet.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les places non occupés après 8h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

**Article 7 : TRÈS IMPORTANT.** Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. **L'exposant S'ENGAGE A RAMENER SES INVENDUS ET A LAISSER LIBRE SON EMPLACEMENT DE TOUT OBJET OU DÉCHET** ; Il est formellement interdit de déposer tout objet ou déchet hors des containers prévus à cet effet. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Renseignements auprès du 06 64 95 98 13 (laisser un message) ou [clemlavie31@gmail.com](mailto:clemlavie31@gmail.com)



**BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**  
**DIMANCHE 26 MARS 2023 (à retourner avant le 19/03/2023)**

**Vous êtes un particulier :**

Taille et tarif de l'emplacement : 2m x3m intérieur : 15 €, 2m\*3m extérieur abrité 12€ ou 2m\*3m extérieur 10€  
 Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Présent bulletin dûment rempli
- Règlement obligatoire de l'emplacement à l'ordre de l'association CLE'M LA VIE

Vérifier que vous envoyez le dossier complet

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
 .....

Tél : ...../...../...../...../..... Adresse mail : .....

Plaque d'immatriculation du ou des véhicules utilisés :

Nombre d'emplacements : ..... X ..... euro = ..... euro

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ..... Signature :

Inscription en ligne : [www.clemlavie.com/videgrenierslahage](http://www.clemlavie.com/videgrenierslahage)

Ou bulletin à compléter et à retourner aux adresses suivantes :

Association CLE'M LA VIE – 3 impasse des Erables – 31370 RIEUMES